

Maîtres Philippe ROMBALDI, Thomas FORT, Dominique BARTOLI, Romain QUILICHINI et Emmanuel CELERI, Notaires Associés à AJACCIO (20000), 3 Cours Général Leclerc,

CREATION DE TITRE DE PROPRIETE

COMMUNE DE SARI D'ORCINO

Suivant acte reçu par Maître Julien CHILINI, Notaire à AJACCIO, le 20 mars 2023, il a été dressé conformément à l'article 1 de la loi du 6 mars 2017 un acte de notoriété constatant une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive et aux dispositions des articles 2261 et 2272 du Code Civil concernant :

1/ Mme Danielle Ida SILICANI, demeurant à MORANGIS (91420) 39 rue des Hirondelles, née à TUBINGUE (ALLEMAGNE) le 4 avril 1946 et divorcée de M. Vincent MONGELLI. 2) M. Christian Valentin Joseph SILICANI, époux de Mme Thi Kim-Thu LUONG, demeurant à VANVES (92170) 20 rue Mansart, né à BADEN-BADEN (ALLEMAGNE) le 30 octobre 1947 et marié à la mairie de VANVES (92170) le 8 juin 1984. 3) Mme Patricia Monique SILICANI, épouse de Mr Jean-Pierre AMOROS, demeurant à AJACCIO (20000) Vignola Route des Sanguinaires, née à AJACCIO (20000) le 28 septembre 1951 et mariée à la mairie de AJACCIO (20000) le 3 décembre 1977. 4) Mme Muriel Aline Colette Marguerite SILICANI, demeurant à AJACCIO (20000) Le Sologne Parc San Lazaro Av Napoléon III, née à AJACCIO (20000) le 21 janvier 1954 et célibataire.

Ils possèdent depuis plus de trente ans, joignant ainsi leur possession à celle de leur père M. Ange Valentin SILICANI époux de Mme Marie Joséphine KRAEMER, demeurant à AJACCIO (20000) Le Sologne Parc San Lazaro, Av. Napoléon III, né à AJACCIO (20000) le 8 avril 1921, marié à la mairie de KALTENHOUSE (67240) le 18 mars 1946, et décédé à AJACCIO (20000) le 24 mai 1995, les biens immobiliers suivants :

A SARI D'ORCINO (20151) : 1/ Lieu-dit Acquansu, une maison à usage d'habitation édifiée sur une parcelle de terre cadastrée section B numéro 720 pour 44 ca et 2/ Lieudit Buomorto des parcelles de terre non bâties cadastrées section A numéro 405 pour 02ha 88a 40ca (BND à prendre dans 05ha 76a 80ca) et section A numéro 407 pour 09a 30ca (BND à prendre dans 18a 60ca).

Conformément à l'article 1 de la loi du 6 mars 2017 : "Lorsqu'un acte de Notoriété porte sur un immeuble situé en Corse et constate une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive, il fait foi de la possession, sauf preuve contraire.

Il ne peut être contesté que dans un délai de 5 ans à compter de la dernière publication de cet acte par voie d'affichage, sur un site internet et au service de la publicité foncière."

Adresse mail de l'étude : rombaldi.formalités@notaires.fr